EMCC

ECOLE DE MUSIQUE DU CANTON DE CLERVAUX

BROCHURE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2025-2026

COMMUNES/SYNDICATS CONVENTIONNES :

Clervaux

Troisvierges

Schoulkauz: Kiischpelt, Wiltz (Eschweiler)

Sispolo: Parc Hosingen, Putscheid

Weiswampach

Wincrange

Union Grand-Duc Adolphe ugda Ecole de Musique

SICLER Ecole de Musique

Léif Frënn vun Musek a Gesank,

Engt Joer ass séier eriwwer an et gëtt rëm Zäit fir sech an d´Musekschoul anzeschreiwen. Mee, mir kommen sou lues a lues un d´Enn vun de Capacitéiten, wat d´Säll ugeet, wou d´Coursë gehal ginn. Dat läscht Joer waren dat méi wéi 1.000 Coursen iwwer d´Woch verdeelt op déi eenzel Säll an den eenzelnen Dierfer. Dat mécht dem Direkter mat senge Leit enorm vill Aarbecht, a wann da relativ vill Leit et opginn fir an d´Musekschoul ze kommen ass dat net spaasseg

Ech muss do un engt Spréchwuert denken: Eng Hand wäscht déi aner. Wat bedeit, dass déi zwou Hänn mussen aneneegräifen fir propper ze ginn. Wann eng net hëlleft, da geet et net. Kuckt, eis Musekschoul gëtt vum Staat a vun de Gemenge gedroen. Eng ganz grouss Zomm Geld gëtt do an d´Hand geholl. D´Direktioun mat de Leit um Büro organiséieren, wou d´Coursë gehal ginn an d´Proffen halen déi Coursen. D´Schüler bezuelen näischt, mee un hinnen ass et fir an d´Coursen ze kommen, vill ze prouwen an ze üben. Da kënnt immens vill aus de Projet Musekksschoul eraus. Wann d´Schüler sech zeréckzéien, well d´Prouwen hinnen näischt seet, dann ass dat, wéi wann déi eng Hand net mathëlleft ze wäschen.

Wann der awer bereet sidd, léif zukünfteg Schüler, fir ären Deel ze iwwerhuelen, da schreift iech an eis Musekschoul an. Léiert Musek ze maachen an iech an eis mat ären Optrëtter Freed ze maachen. Kommt an eis Musek- a Gesangveräiner a maacht mat eis zesumme Musek. Dat wier mäi gréisste Wonsch.

Jean-Paul Reitz,

President vum Syndicat Musique et Chant vum Kanton Clierf.

INSCRIPTION AUX SOCIETES DE MUSIQUE

L'Ecole de musique du Canton de Clervaux travaille étroitement avec les sociétés de musique de la région, notamment concernant les REMISES DE DIPLÔMES au niveau local et la LOCATION D'INSTRUMENTS à vent.

Pour permettre cette collaboration et également pour permettre le recrutement de l'élève par les associations, ce qui est entièrement dans l'intérêt de l'élève**, il est très recommandé de cocher le volet correspondant « location instrument à vent » sur la fiche d'inscription aux cours de musique (page 16).**

Les élèves qui désirent faire partie d'une association musicale (fanfare ou harmonie) de leur commune, ont la possibilité de louer un instrument de cette association (sous réserve de stock d'instruments de la société). Aussi, **chaque société est représentée par un/une responsable local(e)** qui assure le contact entre l'Ecole de musique, la société et la commune. En dehors de cela, il/elle s'occupe des salles et de l'infrastructure aux différents endroits de cours, ainsi que de la **location d'instruments à vent :**

• Fanfare **Kiischpelt**	Christine GLODT (691 56 21 88)
• Société de musique **Weiswampach**	Ralph KREMER (99 85 69 / 691 51 00 16)
• Harmonie **Clervaux**	Luc KEIPES (661 25 06 59)
• Société musicale **Wincrange**	Mario THILL (621 36 08 27)
• Fanfare **Heinerscheid**	Melanie KESSELER-FABER (691 30 92 99)
• Fanfare **Lieler**	Jean-Paul REITZ (99 73 72 / 621 31 43 09)
• Harmonie **Hosingen**	Diana ARENS (691 24 96 07)
• Fanfare **Hupperdange**	Brigitte LAFLEUR (661 75 47 33)
• Gemengemusik **Munshausen**	Danielle LINCKELS-SCHMITZ (26 91 08 19 / 691 12 31 48) Carole CALES (621 77 42 04)
• Harmonie **Troisvierges**	Marianne FELLENS-ROSS (99 77 41 / 691 99 77 41)

SECRETARIAT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU CANTON DE CLERVAUX

Tél. : 92 96 76-1 | emcc@ugda.lu | www.ecomuscc.org | www.ugda.lu
Adresse : B.P. 70 | L-9701 Clervaux
Heures de bureau : Lundi - vendredi : 08.30 – 12.00 et 13.00 – 16.00 heures
Congé annuel : du 1 au 31 août 2025
Chargé de direction de l'EMCC : Thomas REUTER
Secrétaires : Eliane DA ROCHA-PEFFER | Martine THILL-REISEN
Président du Syndicat Musique et Chant : Jean-Paul REITZ

LES VACANCES ET CONGES DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL :

1. Le congé de la Toussaint commence le dimanche 2 novembre 2025 et finit le dimanche 9 novembre 2025.
2. Les vacances de Noël commencent le dimanche 21 décembre 2025 et finissent le dimanche 4 janvier 2026.
3. Le congé de Carnaval commence le dimanche 15 février 2026 et finit le dimanche 22 février 2026.
4. Les vacances de Pâques commencent le dimanche 29 mars 2026 et finissent le dimanche 12 avril 2026.
5. Jour férié légal : le vendredi 1er mai 2026
6. Jour férié légal de la Journée de l'Europe : samedi 9 mai 2026
7. Jour férié légal pour l'Ascension : jeudi 14 mai 2026
8. Le congé de la Pentecôte commence le dimanche 24 mai 2026 et finit le dimanche 31 mai 2026.
9. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : mardi 23 juin 2026
10. Les vacances d'été commencent le jeudi 16 juillet 2026 et finissent le lundi 14 septembre 2026.

COURS OFFERTS

Cours collectifs	**Enseignants**
Éveil musical	Elfi Pip
Formation musicale	Vera Genten Ingrid Kötten, Mario Paquet Andy Houscheid Tanja Schmitz
Cours individuels	
Flûte traversière	Anne Börgmann Miriam Arnold Patrice Bach
Clarinette	Sonja Soons Véronique Anciaux
Hautbois	Françoise Bourgois
Saxophone	Georges Glod Thibault Collienne Liesbeth Van Caloen Loïc Wergifosse
Trompette, bugle, cornet	Fabrice Kohnen
Cor en fa	David Lefèvre
Trombone	Laurent Lemaire Christophe Mertz
Euphonium	Laurent Lemaire Christophe Mertz Fabrice Kohnen Frédéric Wanlin
Tuba basse	Frédéric Wanlin
Percussion, drumset	Martin Schommer Kevin Hermann Philipp Zdebel
Piano	Fabienne Crutzen Vera Genten Michael Schneider Thomas Reuter Mario Paquet

COURS OFFERTS (suite)

Piano moderne	Stephan Schmitz Andy Houscheid
Piano jazz	Andy Houscheid
Keyboard	Stephan Schmitz Andy Houscheid
Orgue	Michael Schneider
Guitare classique / d'accompagnement	Nathalie Peetermans Geoffrey Lejeune
Guitare électrique, guitare basse électrique	Olivier Stalon Geoffrey Lejeune
Violon	Amèle Metlini
Violoncelle	Anne-Marie Osborne
Chant classique	Erik Schmidt
Chant rock-pop	Marie Weis
Chant musical	Erik Schmidt Marie Weis
Harmonie écrite	Fabienne Crutzen
Déchiffrage	à déterminer
Improvisation	Olivier Stalon Stephan Schmitz Andy Houscheid Loïc Wergifosse
Pratique au clavier	Stephan Schmitz
Ensembles : chorale enfantine, chorale adolescents, ensemble vocal, musique de chambre, ensemble homophone, pratique collective, combo, big band	à déterminer

Consultez tous les programmes d'études:
www.ugda.lu
sous cours/programmes d'études et d'examens

PLAN GÉNÉRAL D'ÉTUDES

I. Formation musicale (cours collectifs)

		Dénomination (durée hebdomadaire)	
Eveil musical :	5 ans au 31/08 ->	**Eveil musical 2** (60')	facultatif
	6 ans au 31/08 ->	**Eveil musical 3** (60')	facultatif
Division inférieure :	7 ans au 31/08 ->	**FM 1** (60')	obligatoire
		FM 2 (90')	obligatoire
		FM 3 (120')	obligatoire
		FM 4 (120')	obligatoire
Division moyenne :		**FM 5** (120')	facultatif (*)
		FM 6 (120')	facultatif (*)

II. Formation instrumentale et vocale (cours individuels)

Eveil instrumental :	7 ans au 31/08 ->	**Eveil instrumental 2** (30')	
	8 ans au 31/08 ->	**Eveil instrumental 3** (30')	
Division inférieure :	9 ans au 31/08 ->	**Inférieur 1.1** (30')	
		Inférieur 1.2 (30')	
		Inférieur 2.1 (30')	
		Inférieur 2.2 (30')	diplôme du 1er cycle
		Inférieur 3.1 (30')	
		Inférieur 3.2 (45')	
		Inférieur 4.1 (45')	
		Inférieur 4.2 (60')	diplôme du 2ème cycle
Division moyenne :		**Moyen 1.1** (60')	
		Moyen 1.2 (60')	
		Moyen 2.1 (60')	
		Moyen 2.2 (60')	diplôme du 3ème cycle

III. Formation d'ensemble

Chorale, ensemble vocal, musique de chambre, ensemble homophone, pratique collective, combo, big band (30-90 min. /semaine)

* Pour les élèves qui veulent faire la division moyenne en formation instrumentale / vocale, la 5ème et 6ème année de formation musicale sont obligatoires.
L'éveil 1 ainsi que la division moyenne spécialisée ne sont pas offerts à l'EMCC.

COURS POUR ADOLESCENTS

... inscris-toi dans notre formation ***„be a musician ! “***, qui te fournira les connaissances et moyens pour fonctionner dans un groupe de musique moderne !

Cette formation contient trois volets de cours : La **formation musicale** (approche par la musique moderne), le **cours d'instrument** et la **pratique collective** (ensemble/combo/groupe).

Cours collectif (obligatoire)	Cours individuel (instrumental ou vocal)	Pratique collective
FM 1+2 (90‘/semaine)	inférieur 1.1 (30‘/semaine)	Pour mettre en pratique les connaissances acquises, il est recommandé de participer à un ensemble, combo ou un groupe rock/pop de l'école de musique ou du LESC.
FM 3 (120‘/semaine)	inférieur 1.2 (30‘/semaine)	
FM 4 (120’/semaine)	inférieur 2.1 (30‘/semaine)	
	inférieur 2.2 (30‘/semaine)	
	inférieur 3.1 (30‘/semaine)	
	inférieur 3.2 (45‘/semaine)	
	inférieur 4.1 (45‘/semaine)	
	inférieur 4.2 (60‘/semaine)	

Intéressé ? Il suffit d'en parler à tes parents, puis de remplir et nous envoyer la fiche d'inscription (les deux dernières pages de cette brochure) !

DETAILS DES COURS COLLECTIFS

(Sous réserve de modifications ! Les horaires définitifs seront communiqués aux élèves en début septembre.)

Eveil musical 2 *(cycle 1.2 de l'école fondamentale – 5 ans au 31/08)*

- Clervaux : mardi 13.30 – 14.30 ; Bâtiment EMCC
- Parc Hosingen : lundi 14.00 – 15.00 ; Centre scolaire Parc Hosingen
- Troisvierges/Weiswampach : jeudi 16.15 – 17.15 ; Ancienne école primaire Binsfeld
- Wincrange : jeudi 13.30 – 14.30 ; Centre scolaire Wincrange

Eveil musical 3 *(cycle 2.1 de l'école fondamentale – 6 ans au 31/08)*

- Clervaux : mardi 14.30 – 15.30 ; Bâtiment EMCC
  mardi 15.30 – 16.30 ; Bâtiment EMCC
- Parc Hosingen : lundi 15.00 – 16.00 ; Centre scolaire Parc Hosingen
  lundi 16.00 – 17.00 ; Centre scolaire Parc Hosingen
- Troisvierges/Weiswampach : jeudi 17.15 – 18.15 ; Ancienne école primaire Binsfeld
- Wincrange : jeudi 14.30 – 15.30 ; Centre scolaire Wincrange

FM1 *(à partir du 2.2 de l'école fondamentale – 7 ans au 31/08)*

- Clervaux : jeudi 13.30 – 14.30 ; Bâtiment EMCC
- Parc Hosingen : lundi 15.00 – 16.00 ; Centre scolaire Parc Hosingen
- Troisvierges/Weiswampach : mardi 13.30 – 14.30 ; Ancienne école Wilwerdange
- Wincrange : mardi 13.30 – 14.30 ; Centre scolaire Wincrange

FM2

- Clervaux : jeudi 14.30 – 16.00 ; Bâtiment EMCC
- Parc Hosingen : lundi 16.00 – 17.30 ; Centre scolaire Parc Hosingen
- Troisvierges/Weiswampach : mardi 14.30 – 16.00 ; Ancienne école Wilwerdange
- Wincrange : mardi 14.30 – 16.00 ; Centre scolaire Wincrange

FM3

- Clervaux : jeudi 16.15 – 18.15 ; Bâtiment EMCC
- Parc Hosingen : lundi 17.30 – 19.30 ; Centre scolaire Parc Hosingen
- Troisvierges/Weiswampach : jeudi 13.30 – 15.30 ; Ancienne école Wilwerdange
- Wincrange : mardi 16.15 – 18.15 ; Centre scolaire Wincrange

DETAILS DES COURS COLLECTIFS (suite)

FM4

- Clervaux : mardi 16.30 – 18.30 ; Bâtiment EMCC
- Parc Hosingen : mercredi 15.00 – 17.00 ; Centre scolaire Parc Hosingen
- Troisvierges/Weiswampach : jeudi 16.00 – 18.00 ; Ancienne école Wilwerdange
- Wincrange : jeudi 13.30 – 15.30 ; Centre scolaire Wincrange

FM5 : mardi 17.15 – 19.15 au LESC
FM6 : jeudi 16.30 – 18.30 au LESC

FM1- accélérée (adultes) : jeudi 19.00 – 21.00 ; Bâtiment EMCC
FM2 – accélérée (adultes) : mardi 18.30 – 20.30 ; Bâtiment EMCC
FM4 – adultes : mercredi 19.00 – 21.00 ; Bâtiment EMCC

« be a musician ! » FM1+2: mercredi 16.15 – 17.45 au LESC
« be a musician ! » FM3: mercredi 17.45 – 19.45 au LESC
« be a musician ! » FM4: jeudi 16.30 – 18.30 au LESC

Chant choral pour enfants : vendredi 17.00 – 18.30 ; Bâtiment EMCC

Chant choral pour adolescents : à déterminer

COURS INDIVIDUELS : Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

RENTRÉE SCOLAIRE : Le mardi 16 septembre 2025

ACTIVITES prévues de l'année scolaire 2025-2026

activité	description	lieu	dates	partenaires
Remise de diplômes	Lauréats de l'année scolaire 2024-2025	Wincrange	à déterminer	Commune de Wincrange, Société musicale de Wincrange
Choir Factory	Travail de répertoire moderne pour chœur (Pop, Musical, Gospel, Swing, ...)	à déterminer	à déterminer	Syndicat musique et chant
Musekswoch Ouschteren	Stage d'ensemble/orchestre pour débutants - instruments à vent et percussion	Munshausen	vacances de pâques	Ecole de Musique de l'UGDA, SNJ
Présentations vents	Présentations d'instruments à vent aux écoles primaires	à déterminer	avril - mai 2026	Ecoles primaires et sociétés de musique concernées
Audition	Les élèves du niveau inférieur 3.2 et 3.3 en concert	Cube521	mai 2026	Cube521
EMCC on stage	Grand concert des élèves et enseignants de l'école	Clervaux	juin 2026	Commune de Clervaux
Activités de vacances	Ateliers musicaux aux maisons relais de la région	Maisons relais	à déterminer	Maisons relais, Communes
Semaine active	Projets musicaux par élèves et enseignants de l'école	Lieux de cours	à déterminer	Ecole de Musique de l'UGDA
Concert des enseignants		à déterminer	à déterminer	De Klenge Marnecher Festival
... ainsi que divers auditions, concerts, encadrements de nos ensembles, chorales et classes instrumentales				

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS 2025-2026

A) Conditions générales

1. Formation musicale
   - Eveil musical et FM1 : Voir âges d'entrés pages 9 et 10
2. Formation instrumentale
   - Avoir au moins 7 ans (au 31/08)
   - Suivre parallèlement la formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat du degré inférieur (FM4)
   - **Pour le cours de PIANO, il faut avoir terminé le cours FM 1.**
   - **Pour les cours de GUITARE et CORDES, il faut avoir suivi l'éveil musical 2 ET 3, ou bien avoir terminé le cours FM 1.**
3. Formation vocale (chant individuel)
   - Avoir au moins 11 ans (au 31/08)
   - Suivre parallèlement la formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat du degré inférieur (FM4)
4. Division moyenne
   - Avoir réussi la division inférieure
   - Pour les cours d'instrument ou chant en division moyenne, il faut également absolver la division moyenne en formation musicale
5. Deuxième instrument :
   - **Le choix d'un deuxième instrument n'est possible qu'après l'obtention du diplôme du premier cycle dans la première branche instrumentale. ***

IMPORTANT :

a) En cas de surplus d'inscriptions dans certaines branches, des listes d'attente seront établies – à ce moment, priorité sera donnée aux élèves qui ont déjà suivi la première année de formation musicale.
b) Pour les élèves venant d'un autre établissement d'enseignement musical, seules les inscriptions accompagnées d'une copie des diplômes seront acceptées.
c) Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche.
d) L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entraînera l'arrêt obligatoire du/des cours individuel(s).
e) L'élève inscrit (ou son représentant légal) accepte ces conditions et adhère à la charte scolaire de l'École de musique de l'UGDA :

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS 2025-2026

B) Conditions spécifiques

1. Piano
   - Avoir un piano mécanique à domicile. Les pianos électriques (tout comme orgue électrique, keyboard, etc.) **ne sont pas acceptés**.
2. Piano jazz
   - Avoir obtenu le diplôme du premier cycle en piano *
3. Keyboard
   - Avoir obtenu le diplôme du premier cycle en piano ou orgue *
     (Exception : formation « be a musician ! » voir page 8)
   - Avoir un Keyboard à domicile
4. Piano moderne
   - Age minimum : 11 ans
   - Avoir obtenu le diplôme du premier cycle en piano ou Keyboard *
5. Guitare d'accompagnement
   - Avoir obtenu le diplôme du premier cycle en guitare classique *
6. Improvisation
   - Avoir obtenu le diplôme du premier cycle dans la branche instrumentale ou vocale correspondante
7. Déchiffrage
   - Avoir obtenu le diplôme du premier cycle dans la branche instrumentale ou vocale correspondante
8. Chant classique, musical et rock-pop
   - Age minimum : 11 ans
9. Pratique au clavier
   - Age minimum : 15 ans
   - Avoir obtenu le diplôme de la division moyenne en formation musicale (6ème année) ou le diplôme de la première mention dans une branche instrumentale ou en chant individuel *
10. Musique de chambre et Combo
    - Avoir obtenu le diplôme du premier cycle dans la branche instrumentale ou vocale correspondante

* Une dispense peut être accordée uniquement par la direction de l'école.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS 2025-2026

C) Montants et conditions du droit d'inscription

Elèves jusque 17 ans (inclus) au 1er septembre 2025 ***:***

- Eveil et formation musicale jusque FM4 inclus : **cours gratuits**
- Formation instrumentale et vocale jusqu'à l'obtention du diplôme du 1er cycle : **cours gratuits**
- Ensembles, musique de chambre, combo, chorales : **cours gratuits**
- Formation musicale FM5 et FM6, ainsi que formation instrumentale et vocale cycle 2 (division inférieure) et division moyenne : **100€ par cours ***

Elèves à partir de 18 ans (au 1er septembre 2025) :

- Formation musicale : **100€**
- Cours individuels : **100€**
- Ensembles, musique de chambre, combo : **100€ / gratuits pour les inscrits aux cours individuels**

En cas de dépassement des délais de payement mentionnés sur les factures, une augmentation de 10€ pour frais administratifs sera ajoutée au montant initial.
Les droits d'inscription sont non remboursables.

Non-résidents :
Pour les élèves venant d'une commune non-membre du/non-conventionnée avec le SICLER, les conditions suivantes sont en vigueur :

a) **Cours collectifs :** Les élèves non-résidents sont acceptés aux cours collectifs et ensembles sous réserve de places encore disponibles.

b) **Cours individuels :** Les cours individuels **sont accessibles pour les élèves non-résidents** uniquement :
   - pour les personnes inscrites/affiliées au Lycée Edward Steichen Clervaux
   - pour les non-résidents qui sont membres actifs et réguliers d'une société de musique ou d'une chorale affiliée au Syndicat de Musique et de Chant du Canton de Clervaux
   - pour les élèves non-résidents déjà inscrits en 2024-2025

* Les élèves en dessous de 18 ans peuvent éventuellement profiter de l'**aide étatique** pour les cours qui ne tombent pas dans la gratuité. Conditions et informations sous www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique

FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

Inscriptions anciens élèves du 15 au 30 avril 2025
Inscriptions nouveaux élèves du 1 au 31 mai 2025

- Pour les formulaires envoyés en dehors des délais, l'inscription ne pourra pas être garantie (LISTE D'ATTENTE)
- Les inscriptions seront définitivement clôturées pour le 1er septembre 2025. Les formulaires arrivant après cette date ne pourront donc être prises en compte.
- Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire, dûment rempli, signé et envoyé en complet (2 pages !) à emcc@ugda.lu ou par voie postale : EMCC ; B.P. 70 ; L-9701 CERVAUX.

Le (la) soussigné(é)

Nom et prénom			
Rue et numéro			
Code postal et localité			
Téléphone privé		Téléphone bureau	
GSM (important*)		E-mail	

(*) Certains messages de l'école se font par sms, notamment les annulations de cours !

désire inscrire (entourez…) ☐ **sa fille** ☐ **son fils** ☐| **désire s'inscrire**

Nom et prénom :		SEXE:Masculin☐Féminin☐
Date de naissance :		
Lieu de naissance :		
Matricule national : (OBLIGATOIRE !)		ancien élève ☐ nouvel élève ☐
E-Mail élève :		Étudiant : oui ☐ non ☐
REMARQUES :		

aux cours suivants :

FORMATION MUSICALE

- ☐ Éveil musical 2 (5ans)
- ☐ Éveil musical 3 (6 ans)
- ☐ FM 1 (à partir de 7 ans)
- ☐ FM 2
- ☐ FM 3
- ☐ FM 4
- ☐ FM 5
- ☐ FM 6
- ☐ FM pour adultes
- ☐ FM « be a musician ! » (voir page 8)

FORMATION INSTRUMENTALE

- ☐ Flûte traversière
- ☐ Hautbois
- ☐ Clarinette sib/mib/basse
- ☐ Saxophone
- ☐ Trompette/Cornet/Bugle
- ☐ Cor en fa
- ☐ Trombone
- ☐ Tuba basse
- ☐ Euphonium
- ☐ Alto mib
- ☐ Percussion
- ☐ Drumset
- ☐ Violon
- ☐ Violoncelle
- ☐ Guitare classique
- ☐ Guitare accompagnement
- ☐ Guitare basse
- ☐ Guitare électrique
- ☐ Piano
- ☐ Piano jazz
- ☐ Keyboard
- ☐ Orgue
- ☐ Piano moderne
- ☐ Pratique au clavier
- ☐ Improvisation
- ☐ Déchiffrage

LOCATION INSTRUMENT À VENT :

☐ Nous sommes intéressés de louer **un instrument à vent** d'une société musicale de notre commune ; par conséquence, nous sommes d'accord que les données de cette inscription (notamment adresse, téléphone, mail) seront transmises **à la société suivante** : (voir page 3)

(remplir) .....

FORMATION VOCALE

- ☐ Chant classique
- ☐ Chant musical
- ☐ Chant rock-pop

FORMATION D'ENSEMBLE

- ☐ Musique de chambre
- ☐ Ensemble instrumental
- ☐ Chorale d'enfants
- ☐ Ensemble vocal
- ☐ Combo
- ☐ Chorale d'adolescents

(L'inscription au Big Band de l'école se fait uniquement par recommandation des enseignants.)

L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.
L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés, et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.
En signant l'inscription, l'élève inscrit (ou son représentant légal) accepte ces conditions, adhère à la charte scolaire de l'École de musique de l'UGDA et valide les modalités d'inscription.

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription aux cours, notamment du montant du droit d'inscription, mentionnés à la page 14 de cette brochure, et les approuve.
Date et signature :

_____

(pour les mineurs, signature du tuteur)